

L'an deux mil seize, le vingt-sept du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS

Absents représentés : Mr Alain GALLAND (représenté par Mr Michel MOUNIER), Mme Laure JOURDAN (représentée par Mme Agnès MERCIER), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mme Chantal GERENTES), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Régis LAC), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU).

Absents : Mr Maurice MARCON, Patrick ROCHE

Mr Régis LAC a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Décisions modificatives

Mr le Maire présente les diverses décisions modificatives à approuver :

- Décision modificative n° 1 – budget lotissement :
 - o Compte 6045 (dépenses de fonctionnement) : + 2 000 Euros
 - o Compte 7015 (recettes de fonctionnement) : + 2 000 Euros
- Décision modificative n° 1 – budget Pôle Santé :
 - o Compte 2158 (dépenses d'investissement) : + 4 550 Euros
 - o Compte 2313 (dépenses d'investissement) : - 1 550 Euros
 - o Compte 1641 (recettes d'investissement) : + 3 000 Euros
- Décision modificative n° 1 – budget communal :
 - o Compte 2158 – 33 (dépenses d'investissement) : + 8 500 Euros
 - o Compte 2138 – 36 (dépenses d'investissement) : + 600 Euros
 - o Compte 2315 – 38 (dépenses d'investissement) : - 9 100 Euros

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Délibérations diverses :

Cimetière municipal – nettoyage du champ commun et concession cédée : Madame Gérentes indique au Conseil qu'un champ commun existe depuis de nombreuses années dans l'ancien cimetière. Des corps y sont inhumés depuis 1929 et les cercueils sont pour la plupart en très mauvais état, voire se sont désagrégés. Elle indique qu'il est indispensable de réduire les corps et de les placer dans l'ossuaire communal dans de meilleures conditions. Cela permettra donc de réhabiliter le lieu afin de pouvoir éventuellement créer de nouvelles concessions. Elle ajoute qu'une concession privée a aussi été cédée gratuitement à la commune et il y a donc lieu là aussi de procéder à sa remise en état. Mr le Maire présente donc les devis reçus pour les travaux concernés. Il s'agit pour ces deux projets de réaliser des travaux de terrassements, d'exhumation et de réduction des corps. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BADIOU/CONDEMINE/JURY pour un montant de 4160 Euros TTC, avec éventuellement un ossuaire supplémentaire pour 263 € TTC, ainsi que le devis pour le nettoyage de la tombe située sur l'emplacement 339 pour un montant de 523 € TTC. Le Conseil autorise par ailleurs Mr le Maire à faire réaliser ces travaux dès la fin

d'année 2016. Mme GERENTES indique qu'il serait souhaitable lors de la prochaine mise à jour des tarifs annuels de créer un nouveau tarif pour les concessions de taille intermédiaire.

Aménagement de la Place du Couvent : Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes qui concerne le projet de l'aménagement de la Place du Couvent demandant quelques renseignements complémentaires. Il précise que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention au titre du plan ruralité et de la revitalisation des bourgs-centre. Après délibération, le Conseil confirme la délibération prise en date du 2 juin 2016, précise que le montant des dépenses estimées à 575 692.60 € HT sera inscrit en section d'investissement du budget communal et que les travaux devraient commencer en janvier 2017. Mr le Maire rappelle également que ce projet a fait l'objet d'une subvention DISL pour 124 630 €, et qu'une demande de subvention au titre des CG2D sera déposée début 2017 ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau pour le renouvellement des réseaux.

Aménagement de l'esplanade Stevenson : Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de l'ancien Huit à Huit est en cours de vente et que des problèmes récurrents surviennent dans ce secteur au niveau des réseaux d'assainissement. Comme cela avait été évoqué lors du précédent Conseil, il propose de reprendre intégralement les réseaux de cette place, chantier dont le montant a été estimé à 50.000 € HT, au prix du marché de la rue centrale auquel ces travaux pourraient être rattachés. Il propose de conditionner cependant la réalisation des travaux de goudronnage de la place et de finition dont le montant a été estimé à 26.000 € HT à l'obtention d'aides supplémentaires. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux de réfection des réseaux eau potable et assainissement de l'esplanade Stevenson et approuve donc le principe de signature d'un marché complémentaire avec l'entreprise EYRAUD.

Régularisation chemin de Malaval : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les divers débats concernant la régularisation du chemin de Stevenson au lieu-dit de Malaval. Il précise que l'aliénation du chemin cadastré doit faire l'objet d'une enquête publique de 15 jours préalable à la vente. Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante.

Demande exonération TEOM – entreprise de la commune : Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier d'une entreprise de la commune qui demande une exonération de taxe sur les ordures ménagères. Cette entreprise dispose d'une convention pour la location à l'année d'une benne à déchets et ne dispose par conséquent pas de containers à ordures ménagères. Il précise que cette décision d'exonération ne peut pas être prise par la commune étant donné qu'elle n'a pas compétence en la matière, s'agissant d'une compétence intercommunale. Cette demande a donc été transmise à la communauté de communes.

Participation CLIS : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la commune de Chadrac demandant une contribution de 1020.01 € destinée à participer aux frais de fonctionnement d'une école primaire où est scolarisé un résident de notre commune. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de la somme de 1020.01 € à la commune de Chadrac afin de participer aux frais de scolarité de cet élève.

Commission Gîte municipal : Mr le Maire rappelle au Conseil qu'un appel à candidatures a été lancé pour la mise en délégation du gîte municipal. Il indique qu'il est nécessaire de mettre en place une commission chargée de l'ouverture des plis et de la négociation avec les candidats. Par ailleurs, cette commission devra par la suite examiner les comptes annuels rendus par le gestionnaire et s'assurer ainsi du bon fonctionnement du service. Après délibération, le Conseil approuve la création de la commission 'Gîte Municipal' composée des membres suivants : Mr Michel ARCIS, Président, Mr Alain GALLAND, Mmes Janet DARNE, Chantal GERENTES, Sophie AVOUAC, Marie-Hélène ROUX, membres titulaires.

Nomination d'un représentant au Conseil d'administration de l'EHPAD Les Terrasses de la Gazeille : Mr le Maire indique que suite à la démission de Mme GUEZO de son poste de conseillère municipale pour des

raisons personnelles, les délégations qui lui ont été confiées ont été résiliées, notamment son poste de membre du Conseil d'Administration de l'EHPAD les Terrasses de la Gazeille. Il est donc nécessaire de la remplacer dans cette fonction. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Mme Sophie AVOUAC pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD les Terrasses de la Gazeille.

Nomination d'un Conseiller : Mr le Maire rappelle que le poste de Conseiller vacant a été attribué au suivant de la liste présentée lors des élections municipales. Mr MARCON refusant le poste pour des raisons personnelles, le suivant de la liste sera donc contacté.

Questions diverses :

Installation d'un dentiste au Pôle Santé : Monsieur le Maire indique qu'un dentiste s'installera au Pôle Santé en début d'année 2017. Des travaux sont à prévoir car deux locaux devront être regroupés afin de proposer un espace suffisant. La professionnelle prendra en charge les travaux spécifiques nécessités par son activité. Cette installation nécessite toutefois le déplacement du diététicien pour lequel il faut trouver un autre local.

Travaux rue centrale : Monsieur le Maire indique que les travaux de goudronnage du parking du Pôle Laurent Eynac seront effectués la semaine prochaine et il devrait donc ouvert au stationnement ensuite. En ce qui concerne les travaux de la Place Saint Jean, des réseaux anciens et très profonds ont été mis à jour, entraînant des difficultés supplémentaires et un retard sur le planning.

Travaux réfection des voiries communales : Mr le Maire indique que les travaux de réfection des voiries communales de la Borie et Moulines se sont très bien déroulés avec un résultat tout à fait satisfaisant. Il tient à remercier Mr PANNEFIEU et Mr MOUNIER pour la préparation et le suivi du chantier. Mr PANNEFIEU précise que les accotements sont toutefois à revoir à certains endroits, ce qui sera fait courant novembre. Mr le Maire précise que la voirie du Pouzat n'a pas été réalisée car elle se trouve en grande partie sur des terrains privés.

Demande d'un emplacement réservé : Monsieur Patrick VEY souhaite faire part d'une demande qu'il a reçue de la part du poissonnier ambulancier qui passe les jeudis matin sur notre commune. Celui-ci souhaiterait pouvoir disposer d'un emplacement réservé pour le stationnement de son véhicule sur la place François d'Estaing. Le Conseil Municipal décide de ne pas lui donner une suite favorable, tout comme cela a été le cas pour des demandes similaires récentes. En effet, en raison des travaux à venir dans la rue centrale qui vont entraîner des modifications des sens de circulation ainsi qu'une augmentation du besoin en places de stationnement à proximité du secteur historique, mais également en raison de l'ouverture d'un nouveau commerce dans le secteur, le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas envisageable pour l'heure de proposer un emplacement défini sur la place François d'Estaing, d'autant que le stationnement de courte durée à des endroits différents peut être toléré et n'empêche pas la libre circulation des véhicules dans la rue principale

Patrick ROCHE arrive à 20 heures 40.

Dates diverses :

- **Festival APROTAL les 4, 5 et 6 novembre 2016**
- **Cérémonie du 11 novembre : messe à 10 heures 30 et dépôt de gerbe à 11 heures 15**
- **Repas des aînés le 13 novembre 2016 à la salle des fêtes**
- **Rencontre avec le village de vacances CCAS le 16 novembre 2016 à 9 heures 30**
- **Assemblée général de l'office de tourisme le 17 novembre 2016 à 20 heures à Lantriac**

Prochain Conseil le jeudi 24 novembre 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.